

M. CLEAVER: Avez-vous quelques recommandations à formuler dès maintenant?

M. CASTLEDEN: A moins que ce comité ne continue à fonctionner et qu'il ne soit autorisé à étudier sur place le fonctionnement de la Corporation des biens de guerre, il n'accomplira pas les fonctions qui lui ont été attribuées et dont il est responsable envers le peuple canadien.

M. McILRAITH: Il a eu accès à tout.

M. CLEAVER: En effet.

M. CASTLEDEN: On nous a dit le montant des ventes.

M. McILRAITH: On vous a fourni tous les renseignements que vous avez demandés.

M. CASTLEDEN: On nous a indiqué le nombre de ventes, mais on a déclaré l'autre jour qu'on ne tenait aucun compte, dans les livres, du coût primitif des articles vendus. Dans certains cas je comprends que c'est impossible. On nous a dit également qu'on ne tenait aucune comptabilité outre-mer.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Nous ne pouvons laisser passer de telles déclarations. On effectue une vérification complète, outre la surveillance qu'exerce l'auditeur général, puis la vérification finale.

M. CASTLEDEN: Je n'ai pas dit qu'on ne faisait aucune vérification.

Le PRÉSIDENT: De la façon dont vous vous êtes exprimé, c'est ce qu'on pourrait supposer. Je ne puis citer textuellement vos paroles, mais je crois que les membres du comité et tous ceux qui vous ont entendu en viendraient à cette conclusion. D'après la façon dont vous vous êtes exprimé, on pourrait croire qu'il ne s'effectue aucune vérification.

M. CASTLEDEN: Rien n'était plus loin de ma pensée. J'ai insisté sur la vérification afin d'être convaincu qu'elle existait. J'ai dit qu'on ne tenait pas de compte séparé pour outre-mer.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas bien ce que cela signifie.

M. CLEAVER: Qu'entendez-vous par outre-mer?

M. CASTLEDEN: La Grande-Bretagne. La Corporation des biens de guerre ne fonctionne pas au Royaume-Uni. Il doit y avoir, outre-mer, des millions de dollars de matériel dont il faut disposer.

M. CLEAVER: Avant de passer à autre chose, je signalerai que, sauf erreur, il y a eu entente mutuelle: le Canada aide la Grande-Bretagne à disposer du matériel qu'elle a en notre pays et elle nous rend la pareille relativement à nos biens accumulés en Grande-Bretagne.

M. CASTLEDEN: Par l'entremise de l'armée ou de la Corporation des biens de guerre?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, qu'on me permette un mot. Nous avons présenté un rapport. Nous avons étudié les mêmes problèmes, nous les avons discutés au comité d'organisation et avons enfin préparé un rapport traitant des divers aspects de la question. Malheureusement, M. Castleden ne faisait pas partie du comité à ses débuts et peut-être n'est-il pas aussi au courant que les autres membres. J'ignore même s'il a lu le rapport.

M. CASTLEDEN: Oui, je l'ai lu.

Le PRÉSIDENT: Nous avons clairement déterminé la procédure à suivre. Le rapport dit: "Votre comité d'organisation recommande" et il traite ensuite 1) du Comité de répartition des biens de la couronne; 2) de la Corporation des biens de guerre; 3) de la Commodity Prices Stabilization Corporation, Limited et 4) de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Nous avons étudié à fond le fonctionnement des deux premiers organismes et nous nous proposons de nous en tenir au programme déterminé et approuvé par le comité d'organisation.